
Présidence : Suède

1320^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 17 juin 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 05
Reprise : 15 heures
Clôture : 18 h 05

2. Présidence : Ambassadrice U. Funered
Ambassadeur T. Lorentzson

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA MISSION D'OBSERVATION DE L'OSCE À DEUX POSTES DE CONTRÔLE RUSSES SUR LA FRONTIÈRE RUSSO-UKRAINIENNE**

Présidente, Observateur en chef de la Mission d'observation de l'OSCE à deux postes de contrôle russes à la frontière russo-ukrainienne (PC.FR/21/21 OSCE+) (PC.FR/25/21 OSCE+), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/987/21), Hongrie (PC.DEL/939/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/933/21), Turquie, Royaume-Uni, Suisse (PC.DEL/935/21 OSCE+), Ukraine, Canada, Fédération de Russie (PC.DEL/938/21)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DU CENTRE DE L'OSCE À ACHGABAD**

Présidente, Chef du Centre de l'OSCE à Achgabat (PC.FR/20/21 OSCE+) (PC.FR/26/21 OSCE+), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine

du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/988/21), Fédération de Russie (PC.DEL/940/21), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/980/21), Turquie (PC.DEL/962/21 OSCE+), Royaume-Uni, Kazakhstan (PC.DEL/934/21 OSCE+), Kirghizistan, Norvège (PC.DEL/944/21), Tadjikistan, Ouzbékistan, Canada, Turkménistan

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Présidente

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/936/21), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/990/21), Canada, Turquie (PC.DEL/960/21 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/937/21), Royaume-Uni, Suisse (PC.DEL/943/21 OSCE+)
- b) *Dégradation de la situation en Ukraine et non-application persistante des accords de Minsk par les autorités ukrainiennes* : Fédération de Russie (PC.DEL/949/21), Ukraine
- c) *Quatre-vingtième anniversaire du début de la Grande guerre patriotique* : Fédération de Russie (également au nom de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Biélorussie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan) (annexe 1), Portugal-Union européenne, Lituanie (PC.DEL/964/21)
- d) *Violations des droits humains dans l'Union européenne* : Fédération de Russie (PC.DEL/950/21), Portugal-Union européenne, France (annexe 2), Allemagne (annexe 3), Pays-Bas (annexe 4), Portugal (annexe 5), République tchèque (annexe 6), Espagne (annexe 7), Belgique (annexe 8), Roumanie (annexe 9), Danemark (annexe 10), Bulgarie (annexe 11), Grèce (annexe 12), Autriche.
- e) *Dernières mesures de confiance prises dans le domaine humanitaire entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans le cadre de la consolidation de la paix* : Azerbaïdjan (annexe 13), Turquie (annexe 14)

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE

- a) *Visite effectuée par la Présidente en exercice en Ukraine du 13 au 15 juin 2021* : Présidente

- b) *Visite que la Présidente en exercice effectuera prochainement en Macédoine du Nord les 21 et 22 juin 2021 : Présidente*
- c) *Nominations de l'Ambassadeur S. Bermann au poste de coordinateur du Groupe de travail sur les questions politiques et de M^{me} C. Relander au poste de coordinatrice du Groupe de travail sur les questions humanitaires du Groupe de contact trilatéral, toutes deux à compter du 1^{er} juillet 2021 : Présidente*
- d) *Retraite organisée par la Présidence suédoise de l'OSCE à l'intention des trois représentants personnels de la Présidente en exercice sur les questions de tolérance et de non discrimination, tenue dans la semaine du 14 juin 2021 : Présidente*

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

- a) *Rapport thématique sur l'intensification des efforts en vue de faire connaître aux jeunes l'impact de l'OSCE : Secrétaire générale (SEC.GAL/82/21 OSCE+), Albanie, Espagne (également au nom des États-Unis d'Amérique et du Kirghizstan) (annexe 15), Fédération de Russie, Portugal-Union européenne, Norvège, Italie, Royaume-Uni, Suisse, Turquie*
- b) *Réunion entre la Secrétaire Générale et le Ministre d'État irlandais aux affaires européennes, M. Thomas Byrne, tenue le 10 juin 2021 : Secrétaire générale (SEC.GAL/85/21/Corr.1 OSCE+)*
- c) *Participation de la Secrétaire générale à la deuxième réunion préparatoire du 29^e Forum économique et environnemental de l'OSCE qui porte sur la promotion de la sécurité globale, de la stabilité et du développement durable dans l'espace de l'OSCE au moyen de l'autonomisation économique des femmes, tenue par visioconférence les 10 et 11 juin 2021 : Secrétaire générale (SEC.GAL/85/21/Corr.1 OSCE+)*
- d) *Retraite organisée à l'intention des hauts responsables du Secrétariat de l'OSCE le 11 juin 2021 : Secrétaire générale*
- e) *Visite effectuée par la Secrétaire générale en Géorgie les 14 et 15 juin 2021 : Secrétaire générale (SEC.GAL/85/21/Corr.1 OSCE+)*
- f) *Participation de la Secrétaire Générale à la 21^e Conférence de l'Alliance contre la traite des personnes axée sur les mesures à prendre pour s'attaquer à la demande qui constitue une cause profonde de la traite des êtres humains, tenue du 14 au 16 juin 2021 : Secrétaire générale (SEC.GAL/85/21/Corr.1 OSCE+)*
- g) *Discussion sur la sécurité entre la Secrétaire générale et l'Institut de recherche sur la paix et la politique de sécurité de l'Université de Hambourg concernant le cadre de la maîtrise des armements à l'ère des technologies émergentes, tenue le 16 juin 2021 : Secrétaire générale (SEC.GAL/85/21/Corr.1 OSCE+)*

- h) *Visite que la Secrétaire générale effectuera prochainement à Moscou du 21 au 25 juin 2021 : Secrétaire générale*

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 24 juin 2021, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence

1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ARMÉNIE, DE L'AZERBAÏDJAN, DE
LA BIÉLORUSSIE, DU KAZAKHSTAN, DU KIRGHIZISTAN, DE
L'OUZBÉKISTAN DU TADJIKISTAN ET DU TURKMÉNISTAN)**

Le 22 juin 2021, 80 ans se seront écoulés depuis le jour où le troisième Reich d'Hitler a traitreusement attaqué l'URSS : c'était le début de la Grande Guerre patriotique. Cette guerre allait s'avérer être l'un des épisodes les plus sombres mais en même temps les plus héroïques de l'histoire mondiale. Par leurs actions diaboliques, dont l'Holocauste, les Nazis ont infligé des plaies profondes à tous les peuples de l'Union soviétique et à des millions de personnes à travers le monde.

Les aspirations agressives de ceux qui étaient convaincus de leur propre supériorité et exclusivité raciales et estimaient avoir le droit de décider seuls du sort d'autres pays et d'autres peuples ont donné lieu à une catastrophe humanitaire massive.

Mais nous avons été victorieux dans cette guerre contre le mal absolu. L'Armée rouge a pu ralentir puis stopper la machine de mort hitlérienne dans son élan. Tous les peuples de l'Union soviétique ont joué un rôle dans cette victoire. Ils ont subi tout le poids de l'assaut nazi, y ont opposé une résistance acharnée et, après avoir enduré les plus grandes épreuves et tribulations, ont déterminé l'issue de cette guerre et apporté la libération à d'autres peuples en écrasant l'ennemi, ce qu'ils ont payé au prix le plus fort. C'est précisément avec l'entrée de l'Union soviétique dans la Seconde Guerre mondiale que les hostilités ont irrévérablement pris un caractère planétaire et que, comme contrepoids au bloc des États agresseurs, la coalition anti-Hitler a commencé à prendre forme.

Nous n'oublierons jamais que la victoire dans la Seconde Guerre mondiale et la délivrance des peuples d'Europe de l'esclavage et de la destruction ont été rendues possibles grâce au courage et à l'abnégation sans précédent des soldats sur le front, des partisans, des membres de la résistance antifasciste et des mouvements clandestins, ainsi que de ceux qui œuvraient à l'arrière – en fait grâce à l'unité de tous les peuples de l'Union soviétique. C'est notre victoire partagée. Nous rendons hommage au millions de personnes de nationalités et de confessions différentes qui ont perdu la vie pour le triomphe de la liberté et de la justice.

Nous pouvons cependant observer aujourd'hui une tentative cynique de reléguer aux oubliettes les leçons de cette terrible guerre ; de présenter des évaluations morales et juridiques déformées de ses résultats ; de donner des droits égaux aux victimes et aux bourreaux et aux libérateurs comme aux agresseurs ; et de remettre en question les jugements du Tribunal de Nuremberg. Nous rejetons systématiquement et fermement toute tentative visant à réviser les événements et les résultats de la Seconde Guerre mondiale, à blanchir le nazisme et ses complices, ou à « justifier » leurs crimes monstrueux.

Nous condamnons toute forme de glorification du mouvement nazi, du néonazisme et des anciens membres de la Waffen-SS. Nous considérons une telle glorification comme une profanation éhontée des millions de personnes qui sont tombées sur les champs de bataille en combattant le nazisme et le fascisme, qui ont été brutalement torturées dans les prisons par les nazis, et qui ont été brûlées et gazées à mort dans les camps de concentration. Il est inacceptable de créer un vivier pour ceux qui tentent de propager de nouvelles idéologies extrémistes pleines de haine. Nous sommes fermement convaincus qu'il ne faut pas fermer les yeux sur de tels phénomènes au nom d'intérêts opportunistes : il est indispensable de les combattre résolument. Nous prenons note à cet égard de la résolution sur la lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 2020.

Nous insistons sur la nécessité de préserver et d'entretenir de façon appropriée les tombes et monuments aux morts de guerre. La campagne contre les monuments à la mémoire des soldats libérateurs, qui a été lancée par un certain nombre de pays de l'espace de l'OSCE, est inacceptable, aussi bien d'un point de vue étique qu'historique.

Huit décennies après ce triste jour, nous appelons de nouveau à réfléchir aux leçons tirées de cette période tragique de l'histoire de notre civilisation. Nous prônons le renouveau d'une coopération et d'une compréhension mutuelle véritables entre les pays et les peuples sur la base de l'égalité, du respect mutuel et des valeurs démocratiques universelles. Il incombe à la communauté internationale aujourd'hui de décider si le monde va ou non se retrouver une fois de plus au bord d'un précipice.

1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

La France s'aligne sur la déclaration de l'Union européenne. Comme notre distingué collègue qui représente la Fédération de Russie a cité la France, je souhaite exercer mon droit de réponse.

La France réitère l'importance qu'elle attache à la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression, la liberté d'opinion et la liberté de réunion pacifique, ainsi que la tolérance et la non-discrimination.

S'agissant des deux manifestations mentionnées plus tôt, elles ont été encadrées par un dispositif de sécurité visant à assurer la sécurité des manifestants, conformément à ce qui est prévu par la loi, et comme elles le sont systématiquement. L'usage de la force par les forces de l'ordre est strictement encadré par le droit français et le gouvernement français veille à ce que cet usage soit maîtrisé, proportionné et contrôlé, comme le prévoit la loi et conformément à nos engagements internationaux. En France, toute personne qui s'estime victime d'une violence injustifiée dans le cadre de manifestations peut le signaler et déposer plainte.

Notre distingué collègue a également mentionné le mouvement de protestation qui a secoué le monde entier après la mort de George Floyd. Ce mouvement nous a rappelé à tous que les actes racistes, la discrimination, les discours de haine et la violence aveugle n'ont pas leur place dans nos sociétés et que le combat pour la justice et l'égalité doit se poursuivre sans relâche. Le gouvernement français est intraitable face au racisme, à l'antisémitisme, à l'homophobie et aux discriminations, y compris au sein de ses forces de l'ordre. Lorsque des propos ou actes racistes sont commis, les responsabilités doivent être établies et les fautes sanctionnées, car l'exigence d'exemplarité est indissociable de leur engagement. C'est pourquoi des décisions ont été annoncées pour que, au-delà de l'enquête disciplinaire ou judiciaire habituellement engagée, une mesure de suspension à titre conservatoire soit systématiquement envisagée dès lors qu'un acte raciste, sexiste, antisémite ou discriminatoire, est avéré.

Dans le cadre du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme adopté en 2018, tout policier en activité peut compter dans son département sur un "référé racisme et antisémitisme" pour l'aider dans son action de prévention, détection et répression des actes racistes. Depuis 2018 également, une cellule d'écoute à la police nationale permet les

signalements de comportements discriminatoires, notamment racistes, au sein de la police nationale.

Nous attendons la même exigence et le même niveau de mobilisation pour les droits de l'Homme et les libertés fondamentales de tous les États participants, sans exception.

Monsieur la Présidente, je vous prie de bien vouloir joindre notre déclaration au Journal de ce jour.

1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE

Monsieur le Président,

Je souscris pleinement à la réaction de l'Union européenne. Toutefois, étant donné qu'un collègue a également mentionné mon pays, je voudrais exercer mon droit de réponse.

Avant de traiter les aspects soulevés par mon collègue russe en ce qui concerne mon pays, permettez-moi d'abord de faire la déclaration suivante. J'espère sincèrement que les observations de mon collègue russe ne constituent pas une nouvelle tentative de faire oublier les manquements de son propre pays.

Concernant les différents aspects soulevés par l'Ambassadeur de la Fédération de Russie :

1. L'Allemagne est un pays de diversité. La lutte contre toute forme de rejet d'autrui est une priorité politique absolue pour le Gouvernement fédéral, surtout au moment où l'État et la société font face à de grands défis liés à la pandémie. Dans ce contexte, j'attire l'attention sur les travaux du Comité ministériel chargé de lutter contre l'extrémisme de droite et le racisme. Le rapport final publié par le Comité en fin d'année contient des observations sur la mise en œuvre de 89 mesures individuelles.

2. Le 8 juin, immédiatement après avoir pris connaissance des incidents survenus en Lituanie, les responsables des services disciplinaires compétents ont ouvert une enquête et en ont informé le Ministère fédéral de la défense. Un tel comportement de la part d'individus est non seulement inexcusable mais aussi parfaitement honteux. L'Inspecteur général des forces armées allemandes a pris contact avec son homologue lituanien. Le Ministre de la défense a souligné à plusieurs reprises que nous traiterons tous les cas avec la plus grande sévérité et détermination.

3. S'agissant de l'incident survenu à Francfort, les vidéos publiées sur les réseaux sociaux ne portent que sur un court extrait de l'incident et ne montrent pas le début de l'incident. La police de Francfort a été informée que trois hommes se battaient en pleine rue. Lorsque les policiers sont intervenus, les trois hommes les ont agressés et se sont violemment opposés à leur arrestation. Face à une telle résistance, il a fallu menotter l'un des trois hommes. Lors de son interrogatoire, il est apparu que l'homme était atteint d'une grave

psychose due à la consommation de drogues. Une fois la procédure de police terminée, l'homme a été placé dans un établissement psychiatrique.

4. Mon collègue russe nous répète sans cesse dans ce forum, et aujourd'hui ne fait pas exception, de fonder nos arguments sur des faits. Je suis d'autant plus surpris qu'il a donné des chiffres des violences policières illégales sans en citer la source. Et se fonder sur ces chiffres pour se livrer à des spéculations sur les incidents survenus les années suivantes n'est tout simplement pas sérieux.

Permettez-moi de faire les commentaires suivants. Selon ses statistiques criminelles, la police a enregistré environ cinq millions d'infractions en Allemagne en 2019 et quelque deux millions de suspects. Lorsqu'il s'agit de punir les infractions pénales, chaque cas de violence policière illégale est un cas de trop. La police et le système judiciaire sanctionnent ces cas. Les agents de police sont formés en permanence en vue de faire baisser le niveau déjà faible de violences policières illégales.

Merci.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1320

17 June 2021

Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NÉERLANDAISE

Monsieur le Président,

À la suite de la déclaration faite par la délégation russe, je voudrais exercer brièvement mon droit de réponse.

L'OSCE est un forum où les États participants peuvent débattre de questions liées aux engagements auxquels nous avons tous souscrit. Cela s'applique à la situation dans tous les États participants, y compris les Pays-Bas.

Je voudrais remercier la délégation russe d'avoir attiré l'attention sur le rapport 2021 sur la situation des droits fondamentaux récemment publié par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

L'Agence est un centre indépendant de référence et d'excellence chargé de promouvoir et de protéger les droits humains dans l'Union européenne. Les rapports de l'Agence, qui sont très appréciés au sein de l'Union européenne, rendent compte à la fois des réalisations et des sujets de préoccupation. Ils aident l'Union européenne et ses États membres à améliorer davantage la situation des droits humains dans les 27 pays.

Malheureusement, la délégation russe ne s'est concentrée que sur les sujets de préoccupation et a laissé de côté les réalisations, qui figurent également dans le rapport.

Les Pays-Bas prennent au sérieux les critiques formulées dans ces rapports et nous espérons que la Fédération de Russie fera de même en ce qui concerne les critiques et les rapports indépendants qui concernent la situation des droits humains en Russie.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1320

17 June 2021

Annex 5

FRENCH

Original: ENGLISH

1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION PORTUGAISE

Monsieur le Président,

Le Portugal souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne, mais puisque notre pays a été mentionné par la distinguée délégation de la Fédération de Russie, nous souhaitons exercer notre droit de réponse.

Le Portugal est bien connu pour son soutien résolu aux droits économiques, sociaux et culturels. Plus concrètement, l'État assure la protection de la santé, qui est inscrite dans notre constitution. À cette fin, le Portugal a mis en place un système national de santé universel, général et gratuit. En effet, le droit à la santé est inscrit dans notre régime démocratique.

En ce qui concerne la corruption, nous tenons à rappeler qu'une stratégie nationale a récemment été adoptée afin de redoubler d'efforts dans la lutte contre ce phénomène.

Le Portugal n'a aucun problème à reconnaître ses lacunes, ce que, selon nous, la Russie devrait également faire. Le choix sélectif d'un ensemble partiel de données issues d'une étude sur la perception de l'opinion publique ne peut traduire fidèlement notre réalité nationale. Notre engagement en faveur de la protection de la santé et de la lutte contre la corruption est indéfectible.

Je vous remercie et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1320

17 June 2021

Annex 6

FRENCH

Original: ENGLISH

1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Monsieur le Président,

Nous nous associons pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Comme la République tchèque a été mentionnée dans la déclaration de notre distingué collègue russe, permettez-moi d'utiliser mon droit de réponse pour faire un bref commentaire.

Selon l'enquête de Transparency International publiée cette semaine sur la corruption dans l'Union européenne dans le contexte de la pandémie, 54 % des Tchèques interrogés ont fait appel à des connaissances afin d'accéder plus rapidement aux services médicaux. La lutte contre la corruption est effectivement un processus continu auquel tous les pays doivent participer avec détermination.

Néanmoins, permettez-moi également de souligner que dans l'indice mondial de perception de la corruption de Transparency International, la République tchèque occupe la 49^e place, ce qui, comparé à la 129^e place de la Russie, semble donner bien plus d'espoir aux citoyens ordinaires quant à la possibilité de résoudre le problème dans mon pays.

Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESPAGNOLE

Madame la Présidente,

L'Espagne s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne sur ce thème et, à titre complémentaire, souhaite faire usage de son droit de réponse à la déclaration faite par le représentant de la Fédération de Russie.

Selon le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, la crise de la Covid-19 a provoqué un « tsunami de haine et de xénophobie » qui a touché de nombreux pays dans le monde, dont la Fédération de Russie, comme le soulignent de nombreux rapports tels que celui de Human Right Watch.

Fort heureusement, ce tsunami destructeur n'a pas touché l'Espagne avec autant de force qu'ailleurs. Néanmoins, les rapports annuels du Ministère de l'intérieur sur l'évolution des crimes de haine en Espagne montrent une augmentation du nombre de plaintes pour discrimination raciale et ethnique.

L'Espagne dispose de nombreux instruments pour lutter contre ce fléau. Au niveau réglementaire, elle a adopté en 2011 la Stratégie globale de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance connexe. Cet instrument a été précurseur et novateur dans ce domaine. Pour sa part, l'Observatoire espagnol du racisme et de la xénophobie s'est révélé être un outil essentiel pour mieux comprendre le phénomène de la xénophobie en Espagne afin de le combattre efficacement, de même que l'intolérance.

La gestion de la pandémie de Covid-19 a également été un défi pour nos démocraties et le respect des droits humains et des libertés fondamentales. Dans un souci de transparence et de responsabilité, l'Espagne a rapidement informé le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme qu'elle avait décrété l'état d'urgence et qu'elle l'avait prolongé par la suite, en application des dispositions du Document issu de la réunion de Moscou de la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE (1991). La déclaration de l'état d'urgence prévue par la Constitution espagnole est toujours soumise au renouvellement parlementaire et au contrôle du système judiciaire.

Merci.

Je prie la Présidente de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du jour du Conseil permanent.

1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BELGE

Monsieur le Président,

La Belgique s'aligne avec la déclaration faite au nom de l'Union Européenne. Le pays que je représente ayant été cité, je tenais à saisir cette opportunité pour rappeler la très grande importance que la Belgique attache à la lutte contre toutes les formes de discrimination, de racisme, de haine, d'intolérance et de xénophobie.

Pour nous aider dans cette tâche, les États Membres de l'Union Européenne peuvent compter sur l'Agence des droits fondamentaux, un centre indépendant de référence pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans l'Union Européenne, dont le siège se trouve ici à Vienne.

Au niveau national, la Belgique peut aussi compter sur une institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination et promeut l'égalité des chances, appelé le centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia) ou encore sur un organe qui analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, appelé le Centre fédéral Migration (Myria).

Les rapports de ces organes indépendants sont d'une grande utilité. Les points d'attention, mais aussi les bonnes pratiques, qu'ils identifient guident nos efforts constants afin de garantir de l'universalité des droits de l'homme.

Partant, je remercie mon estimé collègue de la Fédération de Russie d'avoir porté à l'attention du Conseil Permanent le « Rapport sur les droits fondamentaux 2021 », publié par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

La Belgique continue d'accentuer ses efforts pour la promotion du respect et de la tolérance, cruciale pour assurer à tous une vie harmonieuse dans la diversité. Ainsi, en février 2020, le gouvernement belge a mis sur place une conférence interministérielle avec pour objectif de coordonner les initiatives de lutte contre le racisme au niveau national. Cette démarche doit mener en 2021 à l'adoption d'un plan d'action national contre le racisme et au suivi constant de sa mise en œuvre.

Le plan adoptera notamment des mesures dans le domaine de l'emploi, de la sécurité, de l'enseignement, de la santé et du bien-être, des médias, de la jeunesse et de la culture, du

sport et du logement. Nous sommes heureux que le caractère extrêmement inclusif de cette initiative ait pu être discuté au Comité de la Dimension Humaine de l'OSCE en mai dernier.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre cette déclaration au journal de ce jour. Je vous remercie.

1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ROUMAINE

Monsieur le Président,

La Roumanie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Étant donné que le nom de mon pays a été mentionné par le distingué représentant de la Fédération de Russie, je voudrais exercer brièvement mon droit de réponse à titre national.

La Roumanie reste profondément attachée à la protection et à la promotion des libertés et des droits fondamentaux, de l'état de droit, de la bonne gouvernance et de la transparence. Elle est entièrement déterminée à garantir l'égalité de traitement et l'égalité des chances, en favorisant l'inclusion sociale et économique. Combattre et prévenir la discrimination, y compris la discrimination multiple qui touche les Roms et les Sintis, restent une priorité pour nos autorités. Nous sommes pleinement conscients de la situation difficile dans laquelle se trouvent certaines personnes appartenant aux communautés rom et sinti, qui sont en proie à des difficultés socioéconomiques exacerbées par la pandémie actuelle. En étroite consultation avec la communauté rom, les autorités mettent en œuvre les mesures qui s'imposent, à tous les niveaux, pour garantir le plein respect de leurs droits sur un pied d'égalité.

En ce qui concerne les chiffres cités quant aux niveaux de corruption dans le secteur des soins de santé, je tiens à souligner que si la corruption est susceptible de toucher tous les États, il est important de la combattre ouvertement et efficacement. Les mécanismes démocratiques, l'état de droit et les droits humains sont les principaux instruments qui permettent de relever ce défi.

Par conséquent, nous rejetons fermement les allégations, l'utilisation impropre des données et la compilation sélective d'informations qui ne tiennent pas compte du contexte, que ce soit au sein du Conseil permanent ou dans tout autre cadre.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du jour.



1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DANOISE

Madame la Présidente,

En réponse à la déclaration faite par la délégation russe et en complément de la déclaration faite au nom des États membres de l'Union européenne, je voudrais exercer brièvement mon droit de réponse.

L'OSCE est une plateforme de dialogue sur les questions liées à nos engagements communs. Cela vaut pour les situations dans tous les États participants, y compris le Danemark. Je voudrais donc remercier la délégation russe d'avoir soulevé des questions traitées dans le rapport 2021 sur la situation des droits fondamentaux.

La dignité et l'égalité des droits inhérentes à tous les individus, telles qu'elles sont formulées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, devraient être considérées comme une évidence.

Pourtant, dans tout l'espace de l'OSCE, des personnes continuent d'être victimes de racisme et de discrimination en raison de leur race, couleur, religion, ascendance, origine nationale ou ethnique, orientation sexuelle ou identité de genre, handicap, statut social ou d'autres caractéristiques, au Danemark comme ailleurs. Comme indiqué par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme dans son rapport sur les engagements de l'OSCE concernant la dimension humaine et les mesures prises par les États pour faire face à la Covid-19, la pandémie a ajouté de nouvelles difficultés à la tâche déjà ardue de lutter contre le racisme et la discrimination, qui ont été exacerbés par des discours d'intolérance et la désignation de minorités comme des boucs émissaires. Les États doivent en tenir compte dans leur riposte à la pandémie.

Le racisme et la discrimination sont inacceptables sous toutes leurs formes et manifestations, où qu'ils se manifestent et quelle que soit la manière dont ils sont exprimés ou pratiqués.

En tant qu'États, nous avons tous la responsabilité de respecter nos engagements afin de garantir des sociétés inclusives, tolérantes et égalitaires pour tous, sans discrimination d'aucune sorte.

Nous avons chargé l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui est un outil important à cet égard, de fournir des conseils indépendants et factuels à l'Union européenne et aux décideurs nationaux. Nous prenons le contenu de chaque rapport annuel très au sérieux et espérons que la Fédération de Russie fera de même lorsqu'elle recevra des critiques et des conseils d'institutions indépendantes de défense des droits humains, qu'elles soient nationales, régionales ou internationales.

Je vous remercie, Madame la Présidente, et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1320

17 June 2021

Annex 11

FRENCH

Original: ENGLISH

1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BULGARE

Monsieur le Président,

La Bulgarie s'associe à la déclaration faite au nom des États membres de l'Union européenne. Étant donné que mon pays a été mentionné dans la déclaration de la distinguée délégation russe, je voudrais faire les observations ci-après à titre national.

La lutte contre la corruption est l'une des principales priorités du Gouvernement bulgare. Il s'agit d'une condition préalable importante pour garantir le respect des principes fondamentaux de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

La Bulgarie applique les dispositions des principaux instruments internationaux qui ont été adoptés afin de lutter contre la corruption. Nous participons aux dispositifs de suivi de l'application des normes anti-corruption mis en place par les organisations internationales compétentes.

La Bulgarie accorde toute l'attention requise aux rapports établis par les institutions de défense des droits humains et les organisations non gouvernementales sur les questions liées à l'état de droit, à la démocratie et aux droits fondamentaux. Nous redoublons d'efforts pour relever les défis existants et émergents, notamment ceux liés à la lutte contre la corruption et à la garantie d'un accès aux services de santé pour tous nos citoyens sur un pied d'égalité. Tout cas de corruption signalé fera l'objet d'une enquête diligente de la part des autorités compétentes.

Merci.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1320

17 June 2021

Annex 12

FRENCH

Original: ENGLISH

1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GRECQUE

Monsieur le Président,

Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans le débat, mais puisque l'estimé Ambassadeur russe a mentionné mon pays, je voudrais exercer brièvement mon droit de réponse, en complément, bien entendu, de la déclaration faite au nom de l'Union européenne, qui reflète pleinement la position de la délégation grecque sur les questions qui y sont traitées.

La Constitution grecque et la législation d'application pertinente garantissent pleinement la liberté de réunion. En outre, et c'est tout aussi important, l'exercice du droit de réunion pacifique est une tradition profondément ancrée dans la société grecque et ce droit est pleinement réalisé dans la pratique.

À cet égard, la police grecque applique des mesures appropriées, en gardant toujours à l'esprit l'intérêt public général.

Pour conclure, je tiens à souligner que la Grèce est entièrement déterminée à préserver l'exercice du droit à la liberté de réunion pacifique.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.



1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Madame la Présidente,

La délégation azerbaïdjanaise tient à fournir au Conseil permanent des informations à jour sur la mesure de renforcement de la confiance dans la sphère humanitaire que l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont mis en œuvre récemment.

Conformément à l'accord conclu avec le soutien et l'assistance de nos partenaires internationaux, le 12 juin 2021, en échange de la fourniture à l'Azerbaïdjan de cartes indiquant l'emplacement de 97 000 mines, dont 54 000 mines anti-chars et 43 000 mines anti-personnel, posées dans le district azerbaïdjanais d'Aghdam, 15 détenus arméniens ont été remis à l'Arménie à la frontière entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie avec la participation de représentants géorgiens.

L'Azerbaïdjan apprécie grandement le soutien apporté par le Gouvernement géorgien dirigé par le Premier Ministre Irakli Garibashvili à la réalisation de cette action humanitaire. Nous soulignons par ailleurs l'important rôle de médiation joué par le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique Antony Blinken, le Secrétaire d'État adjoint par intérim aux affaires européennes et eurasiennes Philip Reeker, le Président du Conseil européen Charles Michel et la Présidence suédoise de l'OSCE, et les remercions de leurs efforts respectifs dans le cadre de ce processus.

Nous tenons à souligner que ce n'est pas la première fois que l'Azerbaïdjan libère des détenus arméniens. Nous avons informé le Conseil permanent des cas précédents de libération de détenus arméniens et de remise de ces derniers à la partie arménienne par l'Azerbaïdjan à titre de geste humanitaire sans que des poursuites ne soient engagées contre eux. Nous remercions la Fédération de Russie du rôle actif qu'elle a joué dans ce processus.

La dernière mesure de renforcement de la confiance en date impliquant l'échange de détenus et de cartes des zones minées peut être considérée comme faisant partie du processus plus vaste de stabilisation et de normalisation de la situation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan à la suite de la signature de la déclaration trilatérale par les dirigeants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Fédération de Russie le 10 novembre 2020.

La mise en œuvre de cette mesure de renforcement de la confiance montre une fois de plus clairement que l'Arménie dispose d'un grand nombre de cartes des zones minées en Azerbaïdjan. Ce fait a encore été reconfirmé dans les déclarations publiques faites par le Premier Ministre arménien Nikol Pashinyan à la suite de l'action humanitaire.

Nous encourageons l'Arménie à s'appuyer sur le succès de cette récente mesure humanitaire et à coopérer de façon constructive avec la communauté internationale et les acteurs présents dans la région en vue de mettre à disposition les autres cartes des zones minées en Azerbaïdjan. L'obtention de ces cartes est de la plus grande importance d'un point de vue humanitaire car cela contribue à sauver des vies de civils innocents, y compris des Azerbaïdjanais et des ressortissants d'autres pays qui participent aux activités de déminage. La mise à disposition de l'ensemble des cartes des territoires minés facilitera aussi la mise en œuvre des projets de reconstruction, de réhabilitation et de réintégration post-conflit destinés à assurer le retour dans leur foyer en sécurité et dans la dignité des personnes déplacées. Cette mesure renforcera par ailleurs la confiance entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, contribuant à la réconciliation post-conflit et à la normalisation de nos relations interétatiques ainsi qu'à la consolidation de la paix et de la stabilité dans la région.

Comme le montrent clairement les photos publiées sur les réseaux sociaux, les Arméniens libérés ont été bien traités pendant leur détention par l'Azerbaïdjan. Les représentants du Comité international de la Croix-Rouge, qui ont rendu visite aux détenus, l'ont également confirmé. Cela montre que les accusations de l'Arménie selon lesquelles des prisonniers arméniens sont tués et torturés durant leur détention par l'Azerbaïdjan sont sans fondement et ne reposent sur aucune preuve factuelle.

Nous tenons à réaffirmer que l'Azerbaïdjan traite tous les détenus arméniens dans le plein respect de leur dignité et de leurs droits humains conformément au droit international des droits de l'homme et aux lois azerbaïdjanaises. Alors que l'Arménie déforme continuellement cette question, l'Azerbaïdjan fait tout son possible pour assurer une transparence accrue concernant les raisons de leur détention, leurs conditions de confinement et l'état d'esprit dans lequel ils se trouvent. Il reste déterminé à respecter les obligations internationales qui lui incombent, notamment en veillant à ce que les personnes détenues soient traitées humainement et soumises à des dispositions justes et conformes au droit.

Nous soulignons une fois de plus que l'Azerbaïdjan ne soumet pas les militaires arméniens à une détention prolongée sans respecter les garanties d'une procédure régulière, qui sont maintenues, et dont nous informons le Conseil permanent. Conformément à ses lois, l'Azerbaïdjan continue de mener une enquête approfondie sur toutes les personnes qui ont été détenues après la signature de la déclaration trilatérale afin d'évaluer les preuves dont il dispose contre elles. Les détenus qui ont commis des crimes sur le territoire azerbaïdjanais sont passibles de poursuites pénales. D'autres, comme ce fut le cas du militaire arménien Artur Kartanyan, qui, le 8 juin, a pénétré en territoire azerbaïdjanais dans le district de Latchine, apparemment par mégarde, sont remis à l'Arménie. Dans le même esprit, les civils arméniens qui traversent la frontière avec l'Azerbaïdjan et dont le but n'est pas de commettre un acte criminel quelconque sont remis à la partie arménienne, comme ce fut le cas à plusieurs reprises pour des agriculteurs et des bergers arméniens.

Dans le même temps, l'Azerbaïdjan attend de l'Arménie qu'elle s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire. Les cartes des zones

minées doivent être fournies non pas après mais avant les incidents tragiques ayant entraîné des pertes en vies humaines, comme ce fut le cas tout dernièrement, le 4 juin 2021, lorsque trois civils azerbaïdjanais, dont deux journalistes, ont été tués et quatre autres civils ont été gravement blessés à la suite de l'explosion d'une mine. Par ailleurs, nous rappelons que l'Arménie n'a toujours pas rempli son obligation de communiquer des informations sur ce qu'il est advenu de près de 4 000 Azerbaïdjanais qui ont été portés disparus en raison de la guerre du début des années 1990.

La mise en œuvre de telles mesures dans le domaine humanitaire pourrait en définitive préparer le terrain à la consolidation de la paix fragile qui a été rétablie dans notre région avec la signature de l'accord trilatéral du 10 novembre 2020. Cet accord trilatéral offre une occasion sans pareil et des orientations claires pour atteindre une paix, une sécurité et une stabilité durables dans notre région et il doit par conséquent être appliqué dans son intégralité sans réserve. Nous insistons en outre sur l'importance de la déclaration trilatérale du 11 janvier 2021 signée par les dirigeants des trois pays, dans laquelle est envisagée la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures pratiques pour supprimer les obstacles à toutes les liaisons économiques et de transport dans la région.

L'Azerbaïdjan a exprimé à plusieurs reprises sa détermination à normaliser les relations avec l'Arménie sur la base de la reconnaissance et du respect mutuels de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues des deux pays. Comme cela a été déclaré au niveau politique le plus élevé, l'Azerbaïdjan est également disposé à coopérer avec l'Arménie sur le traité de paix fondé sur ces principes. Il n'y a pas d'autre solution que d'œuvrer à l'instauration de relations de bon voisinage sur cette base pour la paix et la stabilité à long terme dans la région.

Au cours du laps de temps relativement court qui s'est écoulé depuis la signature de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, l'Azerbaïdjan a pris plusieurs mesures pour prouver qu'il a véritablement l'intention de normaliser ses relations avec l'Arménie dans la pratique. Cela vaut notamment pour ce qui est de la bonne gestion de la route de Goris à Quafan, dont un tronçon passe à travers le territoire azerbaïdjanais. Presque immédiatement après la fin des hostilités, la partie azerbaïdjanaise a ouvert ses liaisons de transport, y compris ses voies de chemin de fer et ses aéroports internationaux, pour faire parvenir des fournitures humanitaires à la population arménienne de l'Azerbaïdjan. Le pays a également mis à disposition son infrastructure pour approvisionner l'Arménie en gaz naturel en provenance de Russie compte tenu des difficultés de fonctionnement rencontrées par le gazoduc de transit à travers le territoire géorgien.

L'Azerbaïdjan attends la réciprocité de la part de l'Arménie et qu'elle adopte une approche tout aussi constructive et fasse preuve d'une volonté politique similaire. L'Arménie doit enfin abandonner son approche fondée sur la confrontation et sa mentalité à somme nulle dans les relations avec ses voisins et exploiter les possibilités de paix plutôt que de les considérer comme des obstacles. Pour apporter une paix et une stabilité durables à la région, l'Arménie n'a pas d'autre solution que d'œuvrer à l'instauration de relations de bon voisinage avec l'Azerbaïdjan et la Turquie.

La visite historique effectuée par le Président Erdogan dans la ville de Choucha le 15 juin et la signature de la Déclaration de Choucha dans le cadre de cette visite ont marqué un nouveau jalon dans le développement de l'ensemble de la région. Nous encourageons une

fois de plus l'Arménie et l'OSCE à saisir une occasion sans pareil de consolider la paix et la stabilité dans la région et d'exploiter les perspectives de coopération et de développement régionaux.

En conclusion, nous réaffirmons l'importance des mesures de renforcement de la confiance entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans la sphère humanitaire. L'Azerbaïdjan est disposé à coopérer avec ses partenaires, y compris le Groupe de Minsk de l'OSCE et le Représentant personnel de la Présidente en exercice, pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives allant dans ce sens et concrétiser la vision d'une région du Caucase du Sud prospère, stable et sûre en soutien aux deux déclarations trilatérales susmentionnées.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance.

Merci, Madame la Présidente.



1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 3 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Merci, Monsieur le Président.

Nous remercions la délégation azerbaïdjanaise d'avoir informé le Conseil permanent des derniers développements et des mesures prises par l'Azerbaïdjan.

Nous nous félicitons du fait que l'Azerbaïdjan ait restitué 15 détenus arméniens. Il s'agit là d'un geste de bonne volonté qui mérite d'être salué.

Le déminage des territoires azerbaïdjanais qui ne sont plus sous occupation revêt la plus grande importance. La Turquie continue d'apporter son soutien à l'Azerbaïdjan dans les efforts qu'il déploie à cet égard. Nous sommes d'accord avec l'Azerbaïdjan quant au fait qu'une réponse internationale est nécessaire d'urgence.

Nous avons noté que l'Arménie a mis à disposition certaines des cartes des zones minées sur le territoire azerbaïdjanais. Nous nous associons à l'appel de l'Azerbaïdjan à fournir également les autres cartes des zones minées et à clarifier ce qu'il est advenu de près de 4 000 Azerbaïdjanais portés disparus. De telles mesures seraient conformes à l'esprit positif créé par la signature des deux déclarations trilatérales.

Monsieur le Président,

Je voudrais saisir cette occasion pour répéter les messages importants délivrés par le Président Erdoğan lors de la visite qu'il a effectuée récemment en Azerbaïdjan.

La Turquie souhaite resserrer la coopération avec ses voisins dans la région. Nous espérons que l'Arménie saisira la main que nous lui tendons de bonne foi en vue de coopérer avec nous et qu'elle fera bon usage de l'occasion de façonner l'avenir ensemble. Notre plus grand souhait est que cette occasion historique ne soit pas manquée en raison d'aspirations, de discours et d'actions irréalistes. Quiconque souhaite contribuer à la nouvelle situation dans la région doit abandonner la politique de haine et de provocation et encourager plutôt la coopération. Si un tel climat s'instaure, la Turquie contribuera également à la normalisation des relations avec l'Arménie.

Nous pensons que ce processus prometteur progressera de manière beaucoup plus fiable si l'Azerbaïdjan et l'Arménie couronnent leur accord de cessez-le-feu par un accord de paix complet et visionnaire.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

1320^e séance plénière

Journal n° 1320 du CP, point 5 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESPAGNOLE
(ÉGALEMENT AU NOM DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
ET DU KIRGHIZISTAN)**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Secrétaire générale, au nom des coprésidents du Groupe des Amis de la jeunesse et de la sécurité, l'Espagne, la République kirghize et les États-Unis d'Amérique, je vous remercie de votre rapport thématique sur les travaux réalisés par le Secrétariat avec et pour les jeunes femmes et hommes.

Les coprésidents du Groupe estiment qu'il est à la fois opportun et important de porter davantage d'attention au programme sur les jeunes, la paix et la sécurité. Les jeunes représentent près de 30 % de la population de l'espace OSCE, qui compte plus d'un milliard de personnes, et constituent une ressource vaste et précieuse pour nous aider à relever les défis nombreux et complexes auxquels notre espace est confronté en matière de sécurité.

À cet égard, nous nous félicitons de l'aide apportée par le Secrétariat aux États participants et du soutien fourni pour faire progresser les travaux de la Présidence suédoise dans ce domaine. Nous saluons les activités du Point focal du Secrétariat pour la jeunesse, qui visent à placer le programme sur les jeunes, la paix et la sécurité plus au cœur des travaux de l'OSCE.

Nous nous félicitons également de la mobilisation des structures exécutives, des institutions et des opérations de terrain de l'OSCE sur les questions liées à la jeunesse et encourageons des échanges plus réguliers des meilleures pratiques tirées des initiatives visant à accroître la participation des jeunes dans les opérations de terrain de l'OSCE.

Nous nous félicitons de votre invitation à ce que les États participants examinent la manière dont le programme sur les jeunes, la paix et la sécurité peut être pris en compte dans les travaux de l'OSCE. Dans le cadre des réunions du Groupe, les coprésidents continueront à mettre en lumière, à promouvoir et à examiner les initiatives menées « avec et pour les jeunes » par l'OSCE, les États participants et les jeunes qui jouent un rôle de premier plan dans toute la région. Nous invitons tous les États participants et les partenaires pour la coopération à participer activement à ces débats en vue de faire avancer ce programme. Nous soulignons que les États participants sont résolus à respecter les droits humains et les libertés

fondamentales de tous, y compris des jeunes, alors qu'ils s'emploient et contribuent par leurs efforts à façonner la vie de leurs populations, de leurs pays et de la communauté internationale.

En conclusion, nous vous remercions, Madame la Secrétaire générale, du rôle moteur que vous jouez dans le cadre des travaux relatifs à la jeunesse menés par le Groupe, la Présidente en exercice et la Troïka, et du soutien continu que vous leur apportez. Nous estimons, comme vous, que pour remplir nos engagements en faveur de la jeunesse et atteindre notre objectif d'une sécurité véritablement globale, il faudra reconnaître et prendre en compte les besoins, les perspectives et les aspirations des jeunes de la région.

Merci, Madame la Présidente.